

Budget rectificatif 2 – Exercice 2024 – UBS

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R719-51 et suivants ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment l'article 175 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 114 ETPT dont 844 ETPT sous plafond État et 270 ETPT hors plafond
- 108 250 087 € d'autorisations d'engagement dont
 - 85 263 346 € Personnel
 - 15 808 634 € Fonctionnement et Intervention
 - 7 178 107 € Investissement
- 107 228 359 € de crédits de paiement dont
 - 85 263 346 € Personnel
 - 15 348 629 € Fonctionnement et Intervention
 - 6 616 384 € Investissement
- 107 068 729 € de recettes
- - 159 630 € de solde budgétaire.

Article 2 : Le conseil d'administration approuve également les prévisions comptables suivantes :

- 471 997 € de variation de trésorerie
- 1 140 304 € de résultat patrimonial
- 1 883 798 € de capacité d'autofinancement
- - 3 251 909 € de variation de fonds de roulement.

Documents en annexe :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	24
Membres en exercice :	Pour :	24
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	1

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 26 novembre 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

